



2011

L'ÉTUDE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Fiche Technique

L'ÉTUDE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Les données utiles à l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées sont multiples, nombreuses et souvent dispersées. La constitution d'une liste d'informations accessibles et disponibles avec identification de la source est nécessaire en amont de la consultation.

Cette étape, trop souvent sous estimée par les maîtres d'ouvrage, peut générer, pour le mandataire une source de retard dans le déroulement de l'étude. Il est conseillé de lister les données disponibles au moment de la rédaction du cahier des charges. Il en est de même pour les personnes ressources.

PHASE 0 : PRÉPARATION AU LANCEMENT DE L'ÉTUDE

Les documents à réunir sont de différentes natures :

- Caractérisation du milieu naturel : les inventaires (zones humides, zones sensibles, ...), périmètre de protection des captages, PPRI, cours d'eau, ...
- Contraintes environnementales : objectif de réduction, SDAGE, SAGE, nature des sols, ...
- Eléments de développement du territoire : PLU, SCOT, projets d'urbanisation (ZAC, lotissements, ...), nombre de permis de construire instruits sur les 10 dernières années, démographie, densité de population par secteur, ...
- Eléments économiques internes : taxe assainissement, capacité financière du maître d'ouvrage, contrat d'exploitation, ...
- Données techniques : plans de zonage, de réseau, implantation et fonctionnement des ouvrages, diagnostic des ANC, bilans d'exploitation, étude diagnostique, inspection caméra, rapports SATESE, rapport annuel du délégataire, données autosurveillance eau usée...

PHASE 1 : ÉTAT DES LIEUX

Cette phase doit répertorier les contraintes et caractéristiques du territoire d'étude. Elle doit permettre de réaliser un bilan de fonctionnement de l'assainissement collectif et d'estimer la faisabilité et/ ou la réhabilitation des assainissements autonomes.

L'état des lieux doit répondre aux interrogations suivantes :

- Identification des différents types d'assainissement sur le territoire et les problèmes connus (déversements, pollution diffuse, ponctuelle, chronique, inondation, ...)
- Identification de tous les réseaux et ouvrages présents avec leur exutoire
- Identification des systèmes d'assainissement voisins pouvant être sollicités
- Identification des contraintes et des enjeux du milieu naturel

Les données d'urbanisme et de population permettent :

- D'évaluer l'impact de la démographie et des projets de développement de l'aménagement du territoire sur les capacités actuelles des ouvrages
- Identifier le taux d'occupation moyen des logements sur le territoire- D'évaluer les besoins futurs :
 - » répartition de la population future sur le territoire
 - » type de population (saisonnaire ou permanente)
 - » structure d'hébergement et leur capacité d'accueil
 - » type d'activité industrielle et leur évolution

La définition des enjeux locaux permet :

- d'estimer l'impact des rejets actuels sur le milieu récepteur
- d'identifier les usages par secteur
- d'identifier les objectifs de qualité à atteindre

L'étude diagnostique du système d'assainissement existant est composée :

- de l'analyse du fonctionnement des ouvrages d'assainissement collectif (cf . Etude diagnostique)
- de l'analyse des secteurs à l'assainissement non collectif :
 - » sectorisation des zones d'habitat (dispersée, semi-groupée, ...)
 - » définition des unités pédologiques de mêmes caractéristiques
 - » aptitude des sols par unité pédologique (sondage en nappe haute, topographie, ...)
 - » identification des points noirs (issus des diagnostics ANC)

PHASE 2 : ÉLABORATION DES SCÉNARIIS

Cette seconde phase consistera à déterminer les différentes orientations possibles pour la gestion de l'assainissement sur le territoire de l'étude en s'appuyant sur les constats de la phase 1.

Cette phase permet :

- de définir toutes les solutions techniques possibles avec les contraintes associées par secteur où l'assainissement est défaillant (collectif et ANC) ou inexistant :
 - » nécessité de réhabilitation de l'existant
 - » adaptation de règles de gestion
 - » création d'ouvrages
- d'élaborer une série de scénariis avec :
 - » zonage d'assainissement correspondant,
 - » évaluation des investissements à mener
 - » impact sur le milieu naturel et les usages locaux
 - » impact sur l'organisation du service (exploitation)
 - » impact sur les finances du maître d'ouvrage et sur le prix global de l'eau et de l'assainissement collectif
- de comparer tous les scénariis entre eux pour effectuer une première sélection.

PHASE 3 : CHOIX DU SCÉNARIO

Cette phase n'est pas simplement une comparaison économique des scénarii élaborés. Elle doit permettre d'affiner des composantes de scénarii proches.

Des investigations techniques ou économiques complémentaires peuvent venir étayer certains scénarii présélectionnés (étude d'un raccordement à une station d'un autre maître d'ouvrage, ...).

Le choix du scénario et sa finalisation s'effectuent sur la base des scénarii proposés ou une adaptation d'un d'entre eux.

Les critères de choix relèveront :

- du coût global des investissements immédiats et futurs
- du coût du fonctionnement sur l'assainissement collectif
- de l'impact sur l'organisation du service (délégation, régie, ...)
- de l'impact sur le prix global de l'eau et de la part assainissement collectif
- du coût des réhabilitations sur l'assainissement autonome
- de la capacité financière du maître d'ouvrage à assumer les investissements projetés

Le scénario choisi fait objet de précisions sur les points suivants :

- impact des aménagements sur le milieu naturel et les usages
- zonage d'assainissement à passer en enquête publique
- programmation des travaux avec échéancier
- programmation financière avec subventions prévisionnelles
- impact financier pour l'usager de l'assainissement collectif

PHASE 4 : RÉDACTION FINALE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

La remise du document final comprend une carte mentionnant :

- les zones non urbanisées et urbanisables en assainissement autonome
- les zones non urbanisées et urbanisables en assainissement collectif
- l'habitat existant en assainissement collectif
- l'habitat existant en assainissement autonome
- l'habitat existant en ANC qui sera à terme raccordé au réseau collectif
- le tracé du réseau de collecte existant et projeté
- les ouvrages existants et projetés

L'ensemble de cette cartographie de synthèse est accompagnée :

- d'un mémoire technique justifiant les choix
- d'une synthèse des travaux hiérarchisés, planifiés et chiffrés
- d'une note sur l'impact environnemental des choix retenus
- d'une note sur l'impact financier (collectivité et usager)
- d'une note d'organisation de la collectivité pour la mise en œuvre et le fonctionnement
- d'une note méthodologique pour le suivi et la mise en œuvre de l'évaluation des résultats (indicateurs et pas de temps)

Le dossier de zonage d'assainissement (carte, note technique et économique, incidence financière) fera objet d'une enquête publique puis d'une approbation par l'organe délibérant de la collectivité. Après approbation, le zonage d'assainissement est annexé au Plan Local d'Urbanisme.